

# Famille et parenté

## Perspectives de recherches en France

*Martine Segalen*

Segalen, Martine 1987: Famille et parenté. Perspectives de recherches en France. – *Ethnologia Europaea* XVII: 127–137.

Pourquoi les chercheurs français qui consacrent leurs travaux à la famille et à la parenté ne s'intéressent-ils pas davantage au concept du cycle de la vie familiale? On peut attribuer cette situation à une séparation regrettable entre sociologie et anthropologie. Le papier s'efforce de retracer l'histoire récente du concept qui fut d'abord formulé par des anthropologues anglais (Meyer Fortes, Jack Goody), puis repris par des sociologues américains (Reuben Hill, Evelyn Duvall, Paul Glick, Roy Rogers etc.), et enfin par des historiens anglais et américains. En France, aujourd'hui, ce sont essentiellement les sociologues qui font usage de ce concept, en s'intéressant d'ailleurs davantage aux phases qu'au déroulement des séquences. Le papier examine ensuite les diverses directions de recherches; les ethnologues s'intéressent à la dévolution des biens dans son articulation avec les modes de résidence et les systèmes matrimoniaux, aux thèmes de l'hérité sociale des familles (autour des phénomènes de dénomination), aux formes et à l'importance de la mémoire familiale, enfin aux usages de la parenté. Les sociologues pour leur part sont davantage penchés sur les causes et les conséquences des changements structurels du couple et de ses signes démographiques. On observe par ailleurs un intérêt pour les études sur plusieurs générations.

*Dr. Martine Segalen, directeur de recherches au CNRS et directeur du Centre d'Ethnologie Française, Musée des Arts et Traditions Populaires, 6, Avenue du Mahatma Gandhi, F-75116 Paris.*

Malgré le rapprochement entre disciplines parentes autour de l'institution familiale, on ne peut que déplorer, avec Jack Goody, la séparation artificielle introduite dans ce champ de recherches: "Aux divisions "horizontales" et "verticales" suggérées par Claude Lévi-Strauss vient s'en ajouter une troisième, fort gênante: il s'agit de la division entre parenté et famille. Dans les encyclopédies, chacun de ces sujets est traité séparément, l'un par les anthropologues, l'autre par les sociologues, de sorte qu'on a une vue très partielle des choses. Cette situation trouve son origine dans les études réalisées au XIXe siècle qui portaient du principe qu'il n'existait pas de "famille" dans les sociétés archaïques... Les anthropologues accordent beaucoup d'attention aux choix matrimoniaux préférentiels, mais peu à l'âge au mariage; les

démographes examinent celui-ci en détail, mais ont tendance à traiter les choix préférentiels – dans le cas où ils les traitent – comme des données statistiques plutôt que comme des normes. Les sociologues isolent le noyau conjugal du réseau parental" (Jack Goody 1986: 7–8). Et Jack Goody de plaider pour le croisement de ces regards, auquel nous oblige, ajoute-t-il, le développement de la démographie historique qui permet de mieux connaître les modèles pré-industriels d'une part, et la découverte, d'autre part les anthropologues, de la diversité de l'organisation domestique à travers les sociétés. Son appel à une réelle interdisciplinarité doit être entendu, et faire place au dialogue de sourds ou plutôt à l'ignorance mutuelle des disciplines voisines.

Le traitement du concept de cycle de vie fam-

iliale est, hélas, un bon exemple de cette mauvaise pratique.

### Le cycle de la vie familiale: un concept d'anthropologues, de sociologues, d'historiens

Ce concept a eu et continue d'avoir une double vie, sociologique et anthropologique, essentiellement anglo-saxonne dans le vocabulaire de laquelle il est formulé sous l'appellation "family life cycle", ou encore "family development". On compte maintenant une troisième dimension, partiellement dérivée des autres, qui est proprement historique, et d'ailleurs fortement remise en cause par les historiens qui ont été prompts à l'utiliser, et qui lui préfèrent maintenant le "family life course", une notion parente. Dans ses trois interprétations, le concept introduit l'idée que la famille est un processus et qu'il convient de l'étudier depuis sa création jusqu'à sa disparition ou sa continuation à travers d'autres familles.

Les anthropologues ont été les premiers à développer le concept, en partant de la problématique de la co-résidence des groupes domestiques. Plus que les sociologues qui travaillent sur les familles européennes vouées en raison des conditions climatiques à un habitat en dur qui semble figer le groupe domestique, les anthropologues, étudiant des groupes sociaux vivant dans des pays chauds et dans des habitats aux structures souples ont été frappés par la labilité du groupe domestique qui se fait et se défait au gré des événements familiaux ou sociaux. La lecture des travaux de Meyer Fortes et Jack Goody (1962) a inspiré les sociologues comme Reuben Hill et Evelyn Duvall succédant à Paul Glick, et leurs propositions ont été reprises et affinées ensuite par Roy Rodgers (1977). Jean Cuisenier, il y a 15 ans déjà, résumait les principales critiques adressés au concept dans sa version strictement sociologique, s'appuyant sur un découpage du cycle familial en phases qui apparaissaient de plus en plus inefficaces pour rendre compte des transformations des structures familiales (1977: 483-494). Dans cet historique d'un chassé-croisé d'influences, on observe que lorsque la sociologie

rejette le concept car il n'est pas opératoire, c'est l'histoire qui s'en empare. La célèbre thèse de Peter Laslett et du Cambridge Group for the History of Social Structure sur l'existence d'une famille nucléaire ancienne se voit l'objet de critiques, notamment de la part de Lutz Berkner (1972: 398-418) qui leur reproche de n'appuyer leurs analyses que sur des recensements de population, ne fournissant qu'une vision statique d'une population à un temps T. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte la dimension historique du temps, le temps d'un groupe domestique au cours de sa vie, et le temps des générations, dans leur succession. L'école historique américaine, et notamment les travaux impulsés autour de Tamara Hareven et du *Journal of Family History* ont développé largement une application démographique de l'usage historique du concept de cycle de la vie familiale (1977: 339-352). De fait, l'analyse de cohortes et de groupes d'âges a ainsi pu mettre en rapport l'évolution des groupes domestiques et celle des individus. Puisque le cycle de la vie familiale concernait avant tout les groupes domestiques, nombre de recherches ont pu établir une corrélation entre l'arrangement des événements démographiques globaux touchant une famille et les facteurs historiques qui les influencent. Le concept de cycle de vie familiale semble toute fois mal adapté en ce qu'il laisse échapper les événements qui touchent un groupe domestique et les individus qui le composent entre les périodes documentaires au cours duquel on peut le saisir, par exemple deux recensements; ou encore, la forte mortalité empêche que l'on puisse cerner toutes les étapes du cycle: les phases critiques de transition – départ des enfants du foyer, mariage, retraite – sont notamment mal saisis. Le "family life course" qui s'intéresse aux itinéraires individuels permet de suivre plus fidèlement les parcours complexes des familles, d'analyser les transitions d'une étape à l'autre du cycle, enfin de mettre en évidence les transitions vécues par les individus et les transformations de la famille comme groupe (Hareven 1985: 185-209). On peut s'interroger sur l'écho de ces travaux dans les recherches conduites en France sur la famille et la parenté.

## Les perspectives des sociologues

Bien que la sociologie de la famille en France, un domaine "sinistré" selon le terme de Edward Shorter dans les années 1960, se soit intéressée aux transformations historiques de l'institution et aux concepts proposés par l'anthropologie sociale, on a le sentiment qu'elle est aujourd'hui guidée par les problèmes ou pseudo-problèmes qui découlent des constatations démographiques d'un bouleversement profond des structures de la famille: chute de la nuptialité, baisse de la fécondité, montée de la cohabitation (juvénile ou non), et de la divortialité. Les transformations du statut féminin, et de l'emploi féminin font l'objet d'investigations en rapport avec la nouvelle structure du couple; l'étude des réseaux familiaux, dont la prégnance est aujourd'hui redécouverte alors que le couple se fragilise révèle l'existence de nouveaux rapports entre les générations (Roussel et Bourguignon 1978). Les sociologues s'intéressent aux causes et aux conséquences de ce nouveau modèle conjugal, et à l'émergence des nouveaux âges de la vie. A ce titre le cycle de la vie familiale est pris en compte, non dans la globalité du concept, mais en faisant usage de ses phases: l'enfance, l'adolescence, le troisième et le quatrième âges. Il apparaît que les rites de passage d'une étape à l'autre sont dilués: l'effacement, voire la disparition des rites matrimoniaux révèle l'étalement de l'entrée dans l'âge adulte; à l'autre extrémité de la vie, le passage hors de la vie active est également moins tranché qu'autrefois. La perspective diachronique est également prise en compte par la sociologie économique qui analyse les cycles de transmissions entre générations (Kessler et Masson 1984); enfin, la dimension diachronique permet de révéler les illusions de la mobilité sociale (Thélot 1982). Observer sur une généalogie qu'un petit-fils employé avait un grand-père cultivateur reflète davantage les changements structurels de la société française qu'une promotion sociale. De ce fait, l'effacement d'une distance entre catégories sociales n'est peut-être qu'apparente, et l'héritabilité sociale des professions, produit de la reproduction familiale, est encore très forte dans la société française.

La sociologie de la famille en France, telle que ce très rapide survol la fait apparaître, a donc ouvert son champ d'investigation à la succession des générations, au réseau de parenté; bref aux dimensions longue et large du fait familial, au lieu du petit noyau conjugal sur lequel elle limitait ses observations jusqu'en 1970. Elle s'appuie sur des enquêtes statistiques tout à fait remarquables, tant dans le champ démographique que dans le champ des pratiques. Elle reste cependant vouée par nature à l'étude du contemporain, à la problématique de la "crise familiale", ou de la chute de la natalité. Les travaux d'ethnologie et d'histoire offrent un champ plus vaste de recherches sur la famille et la parenté, du fait de leurs intérêts et de leur démarche spécifique, et dans la mesure où ils s'intéressent aux structures et aux usages, aux symboles dans des contextes sociaux spécifiés. Dans cette optique, le noyau conjugal sous ses formes résidentielles les plus contrastées comme la parenté dans ses diverses manifestations sont pris en compte, de sorte que les perspectives sont bien croisées, comme le recommande Jack Goody.

## La perpétuation des groupes domestiques: une France précipitaire, une France égalitaire

Une des directions de recherches les plus riches en France s'intéresse aux systèmes matrimoniaux, aux systèmes de dévolution des biens et aux systèmes de résidence, dans leurs multiples articulations. Curieusement, une telle problématique apparaît relativement absente des travaux anthropologiques d'Europe du Nord, qu'il s'agisse des pays scandinaves ou de l'Angleterre, ou même d'Allemagne ou de Suisse (à l'exception de travaux d'anthropologues américains (Netting 1981) ou d'historiens démographes (Plakans 1984). Ces directions semblent en revanche beaucoup plus présentes en Italie, et surtout en Espagne et au Portugal.

Cette relative spécificité française a deux origines, semble-t-il. D'abord, le rapprochement entre une ethnologie de notre pays et l'anthropologie sociale vouée aux sociétés exotiques dans lesquelles l'étude de la parenté s'est révélée un outil majeur d'étude des

groupes; par ailleurs, la dérive de l'histoire vers l'étude des mentalités populaires et le fait qu'elle se soit dotée de moyens rigoureux en ce qui concerne l'étude de la parenté, grâce en particulier à la découverte des registres paroissiaux et de l'état civil.

Bien entendu, l'influence de la pensée de Claude Lévi-Strauss a été dominante pour les chercheurs travaillant sur la France. Ils sont repartis de l'hypothèse de la division entre systèmes élémentaires – qui prescrivent un conjoint – et systèmes complexes – qui en prohibent seulement – pour rechercher si l'on pouvait observer des continuités des uns aux autres. Les travaux de Françoise Héritier (1981) portant sur les systèmes semi-complexes qui cumulent prescription et prohibition en matière de mariage esquissèrent des hypothèses plus raffinées, cependant que des recherches portant sur des exemples concrets montraient le rôle fondamental d'une donnée souvent absente des sociétés non européennes, à savoir l'existence d'un patrimoine dans nos sociétés, si l'on s'en tient à leur version paysanne.

Claude Lévi-Strauss lui-même soulignait l'importance de cette variable dans les sociétés où les modes d'appropriation et de mise en valeur du sol sont fort divers, mais tous situés, à tout le moins aux époques où nous pouvons les étudier, dans un contexte de pénurie. La France du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> est fortement peuplée, il n'y a plus de terres nouvelles à approprier (sinon à défricher). Les enjeux d'accès au sol, dans une société essentiellement agraire, sont donc immenses.

Si la question qui guide le travail est bien: dans nos sociétés complexes, qui ne prescrivent pas de conjoint et où prévaut théoriquement le libre choix matrimonial, peut-on observer des régularités matrimoniales, et la parenté joue-t-elle un rôle dans le choix du conjoint, on ne peut la poser qu'en examinant parallèlement le mode de dévolution des biens, leur mode d'appropriation et la façon dont ceux-ci s'articulent au mode de résidence. Georges Augustins (1986), examinant la variété des exemples non plus seulement français, mais européens, a cru pouvoir déceler deux principes opposés. Dans l'un, c'est le principe résidentiel qui est dominant, dans l'autre le principe de parenté. En

d'autres termes, certaines sociétés seraient attachées prioritairement à la "maison", d'autres mettraient en avant une organisation parentale souple. Une telle classification très éclairante finit par perdre son pouvoir explicatif dans la mesure où les modèles sont souvent nuancés d'un groupe paysan à l'autre. Par ailleurs, la recherche d'une typo-logique évacue par trop les données démographiques qui semblent essentielles pour cerner les modèles familiaux (et notamment l'âge au mariage, le taux de nuptialité, le taux de célibat, de fécondité etc.); enfin la dimension dynamique du cycle de la vie familiale est trop souvent négligée. Aussi, semble-t-il, il est actuellement possible de rendre compte des travaux conduits sur ce thème à partir de l'opposition entre systèmes préciputaires et systèmes égalitaires, qui au-delà du règlement qu'ils donnent des modes de dévolution des biens, de résidence, de mariage, sont essentiellement des façons de se penser en société.

Le système inégalitaire qui fait un héritier est le plus cohérent à première vue puisqu'il concilie harmonieusement la nécessité de transmettre un bien entre les générations à celle de maintenir le patrimoine familial intact afin d'assurer la viabilité des exploitations. Selon la règle de droit romain qui avait cours sous l'Ancien Régime, mais que les notaires surent parfaitement continuer d'appliquer tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à des astuces de leur pratique, un seul des enfants est désigné comme héritier; il se verra remettre la totalité du patrimoine familial qui s'incarne dans le terme occitan d'"ostal" ou "oustau", mais dont on connaît des versions relativement semblables dans les communautés montagnardes de l'arc alpin: une maison, des champs, une part dans les biens collectifs tels que droits d'accès aux paturages, ou part d'affouage. Ces biens sont de nature patrimoniale, mais aussi fortement symbolique; à chaque maison sont attachés un nom qui vient se substituer au patronyme du couple qui l'occupe et un certain prestige social qu'il importe aux habitants de la maison, solidairement responsables, de défendre.

Dans ce système à "maison", les enfants non héritiers sont dotés et exclus de l'héritage. Ils

reçoivent une petite somme d'argent qui leur ôte tout droit sur le patrimoine collectif. Plusieurs choix s'offrent à eux; rester célibataires au sein de la maison, s'exiler comme les cadets de Gascogne, devenir prêtres, se marier selon l'adage ("la faim se marie avec la soif"), et constituer une réserve de main-d'oeuvre pour l'artisanat local, soit encore émigrer définitivement et chercher fortune en ville.

Les chercheurs ont montré que le choix de l'héritier, le moment de la transmission, la part accordée aux non héritiers ne sont pas identiques au sein de la large zone géographique qu'occupe le système à maison. L'héritier est toujours le premier né et de préférence un mâle dans les Pyrénées occidentales, mais au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'Ouest, le système s'assouplit et autorise les filles à hériter avec leur époux qui vient alors faire gendre (Fine 1982). Dans certaines sociétés, l'héritier est choisi dès la naissance; en Gévaudan, les parents ne se décident qu'au moment du mariage du premier de leurs enfants, déclenchant ainsi des rivalités au sein de la fratrie (Claverie et Lamaison 1982). Dans les Alpes de Haute-Provence, l'exclusion des cadets et des cadettes est tempéré par une dot qui est relativement significative (Collomp 1983).

Le mariage des héritiers est l'objet de stratégies calculées, car seules des maisons de rang égal peuvent s'allier, selon un code d'honneur auquel les maisons de sang royal n'ont rien à envier. L'héritier devra épouser une cadette d'une maison de rang égal qui apportera une dot en numéraire en échange du renoncement aux biens dans sa propre maison. Cette somme d'argent permettra aux parents de doter leurs enfants cadets. Le mariage préféré est celui de deux groupes de germains de deux maisons qui unissent, le même jour, héritier et cadette, cadet et héritière: les dots sont de montant identique et ne sont jamais versées. De tels mariages doubles s'apparentent à des formes d'échanges matrimoniaux restreints, dans la typologie de Claude Lévi-Strauss. L'étude des lignées patrimoniales (constituée par la succession des héritiers de la maison) met en évidence des échanges généralisés, si l'on suit la circulation des dots entre les maisons (Lamaison 1979).

Ce mode de dévolution des biens et de mariage s'articule à un système bien caractérisé de résidence, fameux désormais dans la littérature ethnologique et historique, depuis les débats lancés maintenant il y a plus de 20 ans par le Cambridge Group for the History of Social Structure: c'est la "famille-souche", chère à Frédéric Le Play, comme archétype d'une structure familiale propre à assurer la perpétuation des valeurs par opposition à la famille "instable" des ouvriers. Famille de co-résidence, associant idéalement si la démographie le permet, trois générations, celle des parents, celle de l'enfant héritier et son conjoint, celle de leurs enfants. Familles sources de tensions entre beaux-parents et beaux-enfants, entre générations lorsque les aînés tardent à laisser aux plus jeunes la conduite de l'exploitation.

A l'opposé de ce pôle inégalitaire, qui s'est prolongé tard dans le XIXe siècle, un autre modèle, celui de la famille bretonne, qui incarne, dans sa pureté le pôle égalitaire. Contrairement aux groupes domestiques des systèmes à maison, que la propriété du sol enracine en un même lieu au fil des générations, les paysans bretons ne sont généralement pas propriétaires de leurs exploitations, et de ce fait, connaissent de nombreux déplacements au cours de leur existence, qu'ils soient expulsés ou qu'ils recherchent une exploitation dont la taille sera capable de nourrir une famille qui reste nombreuse tout au long du XIXe siècle, du fait de l'importance du taux de natalité. Les groupes résidentiels n'ont donc guère d'attachement symbolique à un lieu et circulent au sein de micro-régions qui constituent des aires d'appartenance culturelle homogène. La règle de dévolution des biens coïncide sans difficultés avec les prescriptions du Code Civil (contrairement au système précédent). C'est une règle égalitaire qui est mise en oeuvre entre tous les enfants, les garçons comme les filles. Apparemment celle-ci devrait conduire à la non-viabilité des exploitations, mais dans une région dominée par le fermage, la règle égalitaire n'affecte que les biens meubles. Lorsque les paysans deviendront propriétaires, ils essaieront de concilier deux principes en apparence contradictoires: la nécessité de maintenir à une exploitation une dimension qui lui assure

une viabilité économique, et le souci de ne désavantager aucun des enfants. Dans la pratique, le père désignera un successeur qui n'est pas toujours l'aîné, mais souvent le dernier, qui a charge d'entretenir ses parents sur ses vieux jours, en faisant obligation aux frères et soeurs de revendre au successeur les terres qui leur ont été attribuées en héritage afin que le successeur puisse reconstituer l'exploitation.

Le système est dominé par une éthique profondément égalitaire: les tensions n'ont pas cours entre générations (on voit les parents se soucier d'établir des lots égaux et de faire procéder à des tirages à sort, afin de n'avantager personne), mais plutôt entre frères et soeurs qui s'estiment désavantagés. Ce principe égalitaire se marque dans maints aspects de la vie sociale: par exemple garçons et filles reçoivent des dots de même montant qui ne sont données qu'en avance d'hoirie et à rapporter à l'héritage; tous les enfants d'une même fratrie doivent être mariés selon un rang égal, sans qu'aucun couple soit avantagé par rapport à un autre. L'analyse d'un corpus de plus de 2 500 mariages couvrant plus de quinze générations a montré que la pratique dominante était une forme parente d'échange généralisé, le "renchainement d'alliance", selon lequel on préférerait les mariages au sein de lignées déjà alliées. A l'instabilité du groupe domestique correspond la grande stabilité des parentèles au sein desquelles se renchainent les alliances et se nouent des mariages dans la consanguinité éloignée (Segalen 1985).

Le principe résidentiel de ces groupes peut être de forme nucléaire lorsque le nombre d'enfants est faible (cas de la Normandie) ou complexe dans le cas de forte fécondité. Ainsi on a pu observer en Bretagne des groupes domestiques à trois générations bien différents, dans leur esprit, de la famille-souche pyrénéenne. Ici la dimension dynamique du cycle de la vie familiale est fort éclairante. Cohabitent en effet la génération aînée et la génération cadette, mais sur une base temporaire. Les enfants premiers mariés cohabitent un temps avec leurs parents, jusqu'à ce qu'ils trouvent une ferme pour leur compte, et laissent ensuite la place aux autres frères et soeurs qui se marient successivement jusqu'à ce que le dernier des en-

fants reprenne la ferme de ses parents et règle aux germains leur part sur ce dont il hérite par des soultes d'argent circulant au sein de la fratrie. Formellement donc la maisonnée bretonne peut s'apparenter à la famille souche, et c'est l'impression erronée qu'on pourrait tirer de la comparaison à deux dates fixes de recensements analysés, l'un dans un village pyrénéen, l'autre dans un village breton. L'esprit de ces systèmes est tout différent.

Le système à maison est fondé sur la hiérarchie, la violence: les maisons sont des unités sociales majeures, donnant droit d'accès aux biens collectifs (essentiels dans ces communautés souvent montagnardes), donnant accès aux droits politiques; les liens de parenté sont d'importance capitale à l'intérieur de la maison, mais de faible importance en dehors (la notion de premier voisin est beaucoup plus prééminente). Le village est un tissu discontinu d'unités rivales au-dessus desquelles on trouve l'organisation de la communauté villageoise qui gère les biens collectifs et organise les droits d'usage. Sociétés inégalitaires tendues par le maintien du prestige entre maisons rivales, sociétés à violence et à honneur (Claverie et Lamaison 1982). Au sein des maisons, la répartition des pouvoirs est organisée par un principe masculin; les femmes sont généralement des intruses dans la maison, dominées par leur époux et leurs beaux-parents.

Les sociétés égalitaires mettent en oeuvre le dit principe tant au niveau de la maisonnée qu'au niveau collectif. Aucune charge politique ne serait confiée à qui accaparerait des terres; il faut savoir redistribuer soit par revente dans la fratrie, soit par système de sous-location permettant aux plus pauvres de travailler pour leur compte quelques sillons de terre. Au sein du ménage, et contrairement encore au système pyrénéen, la répartition des rôles entre les sexes est beaucoup plus équilibrée, et les femmes bretonnes, c'est bien connu, jouissent d'un pouvoir important. L'organisation communautaire est peu développée dans ces sociétés puisque l'ensemble de la terre s'est trouvée appropriée individuellement depuis longtemps.

Entre le modèle de la famille pyrénéenne, profondément inégalitaire, et le modèle de la famille bretonne, profondément égalitaire, il

est place pour toute une gamme de situations intermédiaires qui combinent de façon diverse le recours à ces deux principes. Le principe égalitaire est affirmé parfois seulement pour les mâles, de sorte qu'on distingue toujours les biens donnés aux garçons et ceux destinés aux filles; les mâles héritent des biens fonciers, les filles des droits mobiliers (cas de la Normandie) ou des parcelles de bois avec leurs droits d'affouage y afférant (cas du Jura) (Salitot). De tels principes s'accordent à des régimes de fermage, mais dès que les paysans deviennent propriétaires de leurs biens, un processus d'émiettement s'instaure auquel peuvent pallier divers arrangements sociaux: le déploiement de stratégies familiales pour faciliter l'installation d'un seul enfant, le maintien dans l'indivision des terres familiales, l'organisation collective du travail qui annule, au niveau de l'utilisation des sols, les effets de leur parcellisation; c'est le cas de la Lorraine qui connaît un système d'assolement. Au partage, les enfants recevaient chacun une parcelle dans chacun des terrains de nature différente; le travail se faisait en commun aux mêmes dates.

Même dans cette région égalitaire qu'est la Bretagne, on trouve des sociétés proches du système de la maison, dans la région de Goulien ou encore près de Saint-Pol-de-Léon. Tous les enfants ont en principe une part égalitaire (ce qui différencie ce système profondément du système pyrénéen qui, lui, exclut tous les enfants pour n'en avantager qu'un), mais en pratique, le célibat, les vocations religieuses finissent par reconstituer sur la tête de l'héritier/successeur ou celle de son propre fils à la génération suivante la totalité de l'exploitation. Dans ce cas, le cycle de la vie familiale est court dans la mesure où le couple d'enfants successeurs, désigné dès leur mariage, s'organisait avec le couple des parents en "consortie" ou "société de ménage", contrat tacite ou devant notaire qui mettait en commun une partie du mobilier d'exploitation ainsi que les revenus. Dans d'autres cas de figure, on observait souvent l'association de deux couples frères et soeurs, mariés ensemble qui exploitaient en commun.

Ces recherches jettent donc une lumière tout à fait saisissante sur la variété des systèmes

familiaux paysans; elles exigent souvent que le chercheur ethnologue qui enquête sur le terrain plonge dans la longue durée, ne serait-ce parce qu'il lui faut constituer des corpus d'actes de mariage sur plusieurs générations afin de rechercher les régularités matrimoniales. Une telle interdisciplinarité est également à l'oeuvre dans les recherches qui s'intéressent aux aspects plus symboliques et idéologiques à l'oeuvre dans la reproduction des lignées, ce qu'on pourrait nommer hérédité sociale.

### Hérédité sociale des familles: aspects symboliques et idéologiques

Les ethnologues également inspirés par les concepts de l'anthropologie sociale ont recherché l'importance des systèmes de nomination, d'appellation, et ceci nous vaut encore un ensemble de travaux interdisciplinaires très neufs. Au-delà des forces culturelles et des déterminismes économiques dans lesquels s'inscrit la reproduction des groupes domestiques, ce sont les lignées familiales qui mettent en jeu des règles pour se perpétuer dans le temps.

Prénommer, nommer, surnommer, autant d'actes qui mettent en jeu des forces complexes. Il s'agit par exemple de maintenir la continuité familiale à travers un stock immuable de prénoms, il s'agit de "refaire" l'enfant mort en attribuant son prénom à un de ses frères ou soeurs cadets, il s'agit de désigner par ce prénom clairement qui sera l'héritier. Qui attribue le prénom? Grands-parents, parrains et marraines (qui sont parfois également les grands-parents), notables dont on cherche à se concilier l'appui? Qu'y-a-t-il dans un prénom et quelles sont les forces symboliques à l'oeuvre dans la constellation des saints protecteurs locaux dont on utilise le prénom comme pour se protéger? En relation avec les forces sociales de la transmission des biens, le choix du prénom entretient aussi un rapport ambigu avec les morts: lorsqu'un prénom s'éteint avec un défunt, la famille attribuera ledit prénom à un jeune enfant pour conserver vivant le stock familial de la lignée, et en même temps, ayant "refait" tentera le nom de se protéger des influences maléfiques du défunt (Fine 1985).

Le nom de famille apparaît comme un "classificateur de lignée", en ce qu'il inscrit d'emblée l'enfant au sein d'une filiation (Zonabend 1980a). Dans les communautés villageoises, c'est un marqueur d'identité, qui désigne immédiatement l'étranger et l'autochtone, comme il l'est toujours aujourd'hui dans notre société, même et surtout peut-être en raison des brassages qu'elle connaît. Ladite identité est manipulée par la classe d'âge, la société des voisins et la société villageoise; avec le surnom qui constitue un code que seule la société d'interconnaissance peut manipuler, l'individu se voit assigner plusieurs identités qui peuvent même changer au cours du cycle de sa vie (Zonabend 1979).

On sait de quelle efficacité a été la découverte des terminologies de la parenté dans les sociétés non-européennes qui attirèrent l'attention sur l'existence d'autres modes de filiation familiale. Dans nos sociétés, l'existence de parantèles, le fonctionnement d'un système indifférencié dans lequel comptent toutes les lignées qu'elles soient patri- ou matri-linéaires, semble rendre peu utile une telle investigation. Il nous manque aussi souvent la distance pour cesser de considérer "normal" que par exemple, en français, on utilise le même terme pour désigner le père du mari ou le deuxième mari de la mère, ou encore le même terme pour nommer la soeur du père ou la femme du frère du père. Qu'elles portent sur des terminologies locales ou de terminologies nouvelles, ces directions de recherches semblent toujours fructueuses. Plus même que les terminologies, les systèmes d'adresse lorsqu'on peut les observer au sein de groupes domestiques mettent toujours en évidence les relations de respect, d'évitement, de distance de l'alliance, contre les relations de familiarité, de contact, de proximité de la parenté consanguine.

L'émergence sous nos yeux d'un nouveau modèle matrimonial, celui de la cohabitation et de l'effacement des rites de passage, se manifeste par le flou des vocabulaires d'adresse tant du côté des jeunes que du côté des parents. Comment nommer celui qui n'est pas son (sa) fiancé, ni celui de son fils (sa fille), et comment nommer ceux auxquels on ne sait pas si on sera finalement associé dans le futur par des liens

familiaux. Mon "Jules", le "Jules" de ma fille, la "nana" de mon fils, autant d'essais. Quant à la non-belle-mère, on essaye de l'éviter plus encore que dans la relation matrimoniale classique, et notamment, en ne s'adressant jamais directement à elle...

Parmi les forces idéologiques et symboliques à l'oeuvre dans l'héritage sociale, on compte aussi avec la mémoire familiale. Certes les formes de nomination font partie de la constitution d'un légendaire familial mis en oeuvre pour se perpétuer à chaque génération, mais il faut s'intéresser également aux moments, aux espaces et aux objets qui sont partagés (Zonabend 1980b, Le Wita 1984). Les papiers de famille, les meubles, les souvenirs, les bibelots, les photographies racontent au quotidien, dans l'espace domestique, une trajectoire sociale ou géographique en même temps qu'ils témoignent d'une inscription dans la succession des lignées. Les rituels domestiques, qu'il s'agisse des repas quotidiens ou des fêtes familiales participent de cette mise en scène au jour le jour ou à des temps particuliers du calendrier et leur étude montre que le cadre familial a une prégnance considérable.

Autant de voies de recherche qui ont surtout porté sur les sociétés rurales, domaine de recherche privilégié de l'historien ou de l'ethnologue qu'il convient d'ouvrir au contemporain, à l'urbain, à ces classes moyennes en mobilité et pour lesquelles on a toujours tendance à croire que l'appui parental est de peu de poids. Car l'héritage familiale tire une partie de sa force des usages sociaux de la parenté.

## Usages sociaux de la parenté

Les études historiques et anthropologiques ont elles aussi bien montré le rôle de la parenté dans les filières de migration de la campagne vers la ville, leur importance pour l'installation en ville du nouveau migrant à qui un premier emploi, une première résidence sont trouvés, par le biais de ces réseaux qui se doublent souvent d'une inscription territoriale. De tels faits sont désormais bien établis, tant pour les migrations régionales qu'entre pays. Les usages sociaux de la parenté doivent encore faire l'objet d'investigations en milieu urbain et

dans le cadre de l'industrialisation. En effet, les historiens de la classe ouvrière se sont plutôt attachés à l'étude des mouvements collectifs qu'aux modes de vie, à partir d'exemples bien précis et de groupes cernés dans l'espace social, géographique et urbain. Une enquête que nous avons entreprise à Nanterre fait apparaître l'importance de la parenté pour l'entrée dans les usines qui employaient souvent des réseaux familiaux étendus qui se recomposaient sur la base de l'atelier (Segalen 1984); de ce fait, les problèmes de relations au sein de l'unité de travail se trouvaient compliquées des multiples affiliations (le chef est également un oncle) et l'ambiance familiale se voyait imprégnée des problèmes professionnels (querelles de travail importées au sein de la maison). Dans les espaces urbains aussi bousculés que les banlieues, l'existence d'un réseau familial, le partage d'une mémoire familiale, la connaissance commune qu'ont les membres du groupe domestique de l'histoire des espaces et de leurs transformations apparaissent comme des données essentielles de la stabilité des groupes domestiques. Aujourd'hui, ce qui distingue le comportement des groupes domestiques bénéficiant de ressources matérielles identiques, c'est l'accès à ces ressources immatérielles que sont l'identification à un lieu, le partage d'une mémoire familiale: c'est probablement là que se trouve la clé des différences dans les modes d'intégration locaux.

## Conclusion

Le milieu rural a toujours été le lieu de prédilection de recherche sur la parenté pour les ethnologues, tandis que les sociologues préféreraient le champ de l'urbain ou des catégories professionnelles bien classées. Il est temps que l'ethnologue travaille sur l'urbain avec ses concepts qui ont fait leurs preuves en milieu rural.

Les difficultés ne sont pas minces. Ainsi, la problématique relative à la transmission des biens perd sa pertinence puisque le monde urbain est essentiellement celui du salariat. Par ailleurs, en quoi les concepts établis pour et à partir de sociétés de petites dimensions, qui fonctionnent comme un groupe, dans lesquelles les problèmes de patrimoine se posent

en des termes tout différents peuvent-ils fonctionner en milieu urbain? Comment reproduire dans le milieu de la ville la relation que l'ethnologue essaye généralement de construire, en dialoguant avec un groupe, avec lequel il entretient une interaction personnelle: où est le groupe en milieu urbain, comment cerner ses limites? Autant de réflexions épistémologiques qui doivent accompagner la recherche sur le terrain.

C'est autour du milieu urbain qu'il faut à nouveau plaider pour un regard interdisciplinaire. Les données statistiques qui sont généralement la source principale de réflexion de sociologue, il faut les intégrer à la recherche; il faut s'intéresser aux variables quantifiables classiques telles que revenus, salaires ou degré d'éducation. Cependant leur pouvoir explicatif n'est pas illimité, et comme nous l'évoquions à propos des familles de Nanterre, ce sont beaucoup plus souvent les "ressources immatérielles" qui font la différence, celles qui concernent les usages de parenté, le degré d'identification etc... De leur côté, nombre de projets historiques et sociologiques privilégient aujourd'hui sinon le cycle de la vie familiale, du moins la dimension des générations. Citons la grande enquête des TRA, conduite par le Laboratoire de Démographie Historique ainsi que l'enquête menée par l'INSEE sur les comportements en matière de stratégie résidentielle sur trois générations.

Au plan d'une comparaison plus globale, on peut se demander s'il n'est pas temps cette fois-ci de remettre en cause ce qui semblait inéluctable il y a vingt ans seulement, le développement dans les sociétés non européennes d'un "modèle occidental de la famille". Voilà un a-priori sur lequel nous vivons toujours. Or ce modèle occidental, envisagé du côté des sociétés européennes, donne des signes de faiblesse. Dans les années 1960, ce modèle fondé sur le libre choix du conjoint semblait devoir déferler sur le monde, en même temps que la liberté, la démocratie, et plus généralement l'occidentalisation des modes de vie. Or il apparaît que lorsque ce modèle se développe formellement, il ne fait pas disparaître pour autant les autres modes de se penser en famille et en société

(c'est le cas du Japon où domine toujours l'esprit de l'"ie"); par ailleurs, l'occidentalisation prend de multiples formes qui ne font pas toujours tendre le modèle familial vers un modèle occidental. Prenons l'exemple du développement de la monétarisation des rapports économiques qui a renforcé la sujétion des femmes dans les systèmes où la dot a une grande importance (en Inde, au Maghreb, en Afrique noire etc.). Le remplacement de prestations matrimoniales en nature (entr'aide, denrées produites localement) par des prestations en argent oblige les hommes à travailler de longues années pour accumuler la dot; l'écart d'âge entre époux s'accroît et ceci renforce la domination masculine. En Inde, on enregistre un nombre important de cas de jeunes filles brûlées vives du fait que leurs parents ne peuvent s'acquitter du montant trop élevé de la dot: un mouvement politique essaye d'imposer, sans succès jusqu'ici, la suppression de la dot.

Tandis que les sociétés européennes entrent dans l'ère post-industrielle, dans un monde de classes moyennes, les sociétés non occidentales s'engagent sur des voies de changement parfois difficiles. L'enseignement des multiples recherches sur la famille et la parenté conduites depuis 20 ans ont fait abandonner définitivement toutes les idées d'évolutionnisme; les changements qui se produisent sous nos yeux, dans toutes les sociétés du monde, sont à la fois inédits et rejouent avec des modèles qui existent. La famille et la parenté apparaissent maintenant comme des forces en rapport avec tous les aspects de la société; mais loin de devenir désespérément uniformes comme les promoteurs de la société de consommation tentent de la faire accroître, elles conservent leurs spécificités. A nous d'en rechercher les formes et les effets: pour cela un dialogue des disciplines est plus que jamais nécessaire.

Cet article reprend le texte d'une conférence inaugurale présentée au colloque international de la S.I.E.F. tenu à Zurich du 8 au 12 avril 1987.

## Références

- Augustins, Georges 1986: *La perpétuation des groupes domestiques dans les sociétés paysannes européennes*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris X-Nanterre.
- Berkner, Lutz 1972: The stem family and the developmental cycle of the peasant household: an Eighteenth century Austrian example. In: *American historical review*, 77: 398-418.
- Claverie, Elizabeth et Pierre Lamaison 1982: *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17e, 18e, 19e s.* Paris, Hachette.
- Collomp, Alain 1983: *La maison du père*, Paris, P.U.F.
- Cuisenier, Jean et Martine Segalen (sous la direction de) 1977: *Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes*, Paris, La Haye, Mouton.
- Cuisenier, Jean 1977: Conclusion. Type d'organisation familiale et cycle: changement ou mutation dans les sociétés européennes. In: *Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes*, op. cit.: 483-494.
- Fine, Agnès 1982: Le prix de l'exclusion. Dot et héritage dans le Sud-Ouest occitan. In: *La dot, la valeur des femmes. G.R.I.E.F. II Travaux de l'Université de Toulouse-Le Mirail*: 31-51.
- Fine, Agnès 1985: L'héritage du nom de baptême. In: *Hérédité sociale des familles occitanes*, rapport ronéo, Mission du patrimoine ethnologique.
- Fortes, Meyer 1962: "Introduction" in Jack Goody (ed), *Developmental cycle in domestic groups*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Goody, Jack 1986: Préface à *Histoire de la Famille*, sous la direction de André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen, Françoise Zonabend, Paris, Armand Colin, tome 2: 7-8.
- Hareven, Tamara 1977: The family life cycle in historical perspective: a proposal for a developmental approach. In: *Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes*, op. cit.: 339-352.
- Hareven, Tamara 1985: Les grands thèmes de l'histoire de la famille aux Etats-Unis. In: *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n° spécial: Histoire de la famille, automne, vol. 39, n°2: 185-209.
- Héritier, Françoise 1981: *L'exercice de la parenté*, Paris, Le Seuil-Gallimard.
- Kessler, Denis et André Masson (sous la direction de) 1984: *Cycles de vie et générations*, Paris, Economica.
- Lamaison, Pierre 1979: Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté: Ribennes en Gévaudan (1650-1830): *Annales E.S.C.*, 4: 121-143.
- Laslett, Peter and Richard Wall 1972: *Household and family in past time*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Le Wita, Béatrix 1984: La mémoire familiale des Parisiens des classes moyennes. In: *Ethnologie Française* 1: 57-66.

- Netting, Robert 1981: *Balancing on an Alp*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Plakans, Andrejs 1984: *Kinship in the past. An Anthropology of European family life, 1500–1900*, Oxford, Brasil Blackwell.
- Rodgers, Roy H. 1977: The family life cycle concept: past, present and future. In: *Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes*, op. cit.: 37–57.
- Roussel, Louis et Odile Bourguignon 1976: *La famille après le mariage des enfants. Etude sur les relations entre générations*, Paris, P.U.F., Travaux et documents, n°78; 1978: *Génération nouvelles et mariage traditionnel. Enquête auprès des jeunes de 18–30 ans*, Paris, P.U.F., Travaux et documents, n°86.
- Salitot, Michèle: *L'importance des frères dans le système successoral de la Franche-Comté*, Paris, à paraître.
- Segalen, Martine 1984: *Organisation et fonctionnement de la parenté en milieu urbain, rapport ronéo*, Ministère de l'Urbanisme et du Logement.
- Segalen, Martine 1985: *Quinze générations de Bas Bretons, parenté et société dans le pays bigouden Sud, 1720–1980*, Paris, P.U.F.
- Thélot, Claude, 1982: *Tel père, tel fils?*, Paris, Dunod.
- Zonabend Françoise 1979: Jeux de noms. Les noms de personnes à Minot. In: *Etudes rurales*, 74: 51–85.
- Zonabend, Françoise 1980a: Le nom de personne. In: *L'Homme*, XX, oct-déc, 4: 7–23, et tout ce n° spécial.
- Zonabend, Françoise 1980b: *La mémoire longue*, Paris, P.U.F.

## Summary

### *Family and kinship: Research perspectives in France*

Why do French researchers in family and kinship seem to pay so little attention to the Family Life Cycle concept? The everlasting division between sociology and anthropology seems to account for this situation.

The paper first endeavours to delineate the recent history of the concept, first formulated by English anthropologists (Meyer Fortes, Jack Goody), then used by American sociologists (Reuben Hill, Evelyn Duvall, Paul Glick, Roy Rogers) and then by English and American historians. In France, nowadays, sociologists mainly work within this framework and are more interested in studying the separate phases that the cycle itself.

The paper proceeds to examine the various fields of research which are of interest to ethnologists: inheritance patterns in connection with residence and marriage patterns; themes in social heredity of family (through the various practices of naming); structure and importance of family memory; and also social and symbolic uses of kinship. Sociologists are more interested in the study of causes and consequences of structural changes observed among couples and through demographical changes. They are also often carrying multi-generation surveys.